



Travaux dans mon appartement dont je suis locataire

Par **christian3756**, le **28/01/2008** à **10:32**

BonjourrrrrJe suis locataire d'un appartement de l'opac de paris depuis 28ansrrnJ ai réalise different travaux a mes frais, cuisine équipée,salle de bains travaux d'électricitérrrrl'opac entreprend des travaux de réabilitation, tel que changement des conduites d'évacuations des eaux usées, rénovation salle de bains, changement de sens du lavabo, de la machine à laver le linge, rénovation des cuisines, rénovation électricité, pose de nouvelle baguette electrique et de prises électriques, changement du tuyaux de gaz qui n'est pas en plombrrrrCompte tenue que mon appartement a été entierement renové à mes frais, ma cuisine est entierement équipée, ainsi que la salle de bain, l'électricité a été refaite et mises à la terre pour les prises zone eau et éléments de la cuisines.rnrnrnPuis je refuser que l' opac intervienne dans mon appartement alors que ces ameliorations ont déjà ete faite???????rrrrnPar contre je ne peux m'opposer au changement des conduites d'évacuations des eaux usées, mais pour cela les entreprises mandatés par l'opac vont devoir démonté la douche équipées que j ai fait installer, si lors du demontage il venait a casser quoi que ce soit sont il responsable et puis exiger qu'il me remette ma salle de bains comme elle etait auparavant????????rrrrnMerci de votre aide compte en me precisant les textes de loi, compte tenue que le maitre d'oeuvre me dit que je ne peux m'opposer a ces travauxrrrrnMerci d'avance Merci de votra aiderncordialement